



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 454-2019

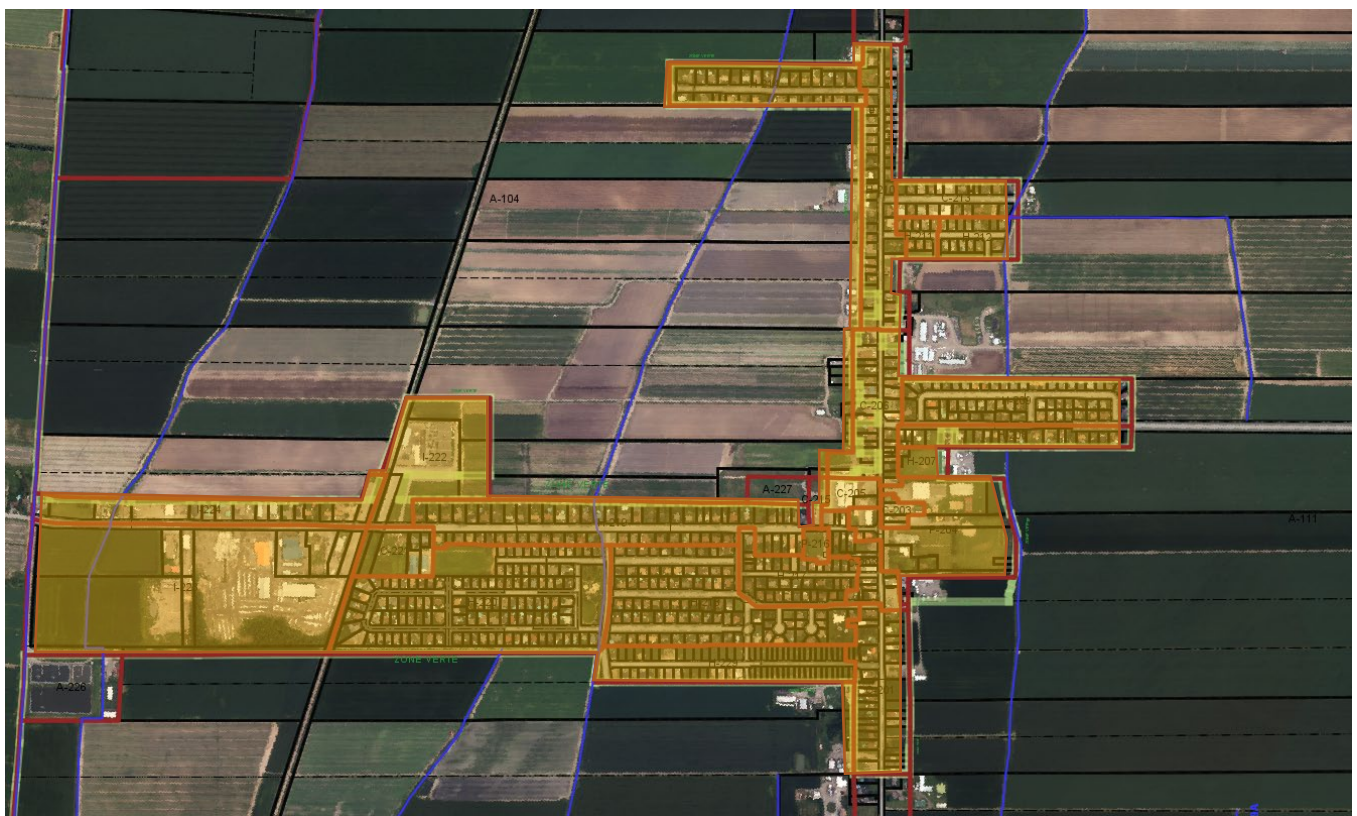
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 454-2019 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 333-2010 et ses amendements afin d'ajouter comme condition d'obtention d'un permis de construction l'obligation d'être desservi par les services aqueduc et d'égout.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 454-2019 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 333-2010 et ses amendements afin d'ajouter comme condition d'obtention d'un permis de construction l'obligation d'être desservi par les services aqueduc et d'égout.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 octobre 2019, à 19h45 en l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Le périmètre urbain, soit les zones C-201, C-202, C-203, P-204, C-205, C-206, H-207, H-208, H-209, H-210, H-211, H-212, C-213, H-214, C-215, P-216, H-217, H-218, H-219, H-220, C-221, I-222, I-223 et I-224 de la municipalité de Saint-Isidore sont touchées par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise notamment à obliger la présence des services d'aqueduc et d'égouts sur un lot visé par une demande de permis de construction à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

Illustration de la zone spécifiquement touchée par certaines dispositions :



Donné à Saint-Isidore, ce 18 septembre 2019.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général